

## PLAN DE COURS

# POL-3010 : Séminaire de troisième année I

NRC 17719 | Hiver 2020

Préalables : POL 2000 ET POL 2001 ET POL, Crédits exigés : 39

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Les séminaires de science politique ont pour but de favoriser la participation, les échanges et le renforcement des capacités pour les présentations orales. Les étudiants sont donc appelés à participer activement au cours selon les objectifs définis par le professeur responsable. L'évaluation portera sur leur participation en classe (pertinence des remarques, qualité des présentations orales et valeur du contenu).

Thème : Les 12 travaux du parlementaire.

## Plage horaire

Cours en classe			
lundi	12h30 à 15h20	DKN-1257	Du 13 janv. 2020 au 24 avr. 2020

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

15 déc. 2019 (18h42)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=112504>

## Coordonnées et disponibilités

Anthony Weber

Enseignant

[anthony.weber.1@ulaval.ca](mailto:anthony.weber.1@ulaval.ca)

Disponibilités

**mardi :**

09h00 à 12h00 - ([lieu à venir](#)) - du 13 janv. 2020 au 3 mai 2020

## Soutien technique


CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

[aide@cstip.ulaval.ca](mailto:aide@cstip.ulaval.ca)

Téléphone : 418-656-2131 poste 405222

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#) 

En contactant le soutien informatique, il est possible qu'il vous soit demandé d'utiliser l'application de contrôle à distance, [Team Viewer](#) .

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>3</b>
Introduction .....	3
Objectifs généraux .....	3
Objectifs spécifiques .....	3
Contenu du cours .....	3
Approche pédagogique .....	4
La simulation .....	4
Synthèse du programme de la session .....	5
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>5</b>
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>5</b>
Liste des évaluations .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	6
Premier travail .....	6
Deuxième travail .....	6
Quiz en classe .....	7
Barème de conversion .....	7
Règlements et politiques institutionnels .....	7
Évaluation de la qualité du français .....	8
Gestion des délais .....	8
Absence à un examen .....	8
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	8
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>8</b>
Spécifications technologiques .....	8
<b>Bibliographie et annexes</b> .....	<b>9</b>
Bibliographie .....	9

# Description du cours

---

## Introduction

La démocratie représentative est basée sur un principe de délégation du pouvoir. Les citoyens élisent des hommes et des femmes qui s'engagent à défendre et à représenter leurs intérêts et ce pour toute la durée de leur mandat.

Mais savons-nous vraiment en quoi consiste concrètement le travail de ceux qui sont censés nous représenter ? A quel moment nous défendent-ils et de quelle manière ? Ont-ils tous les mêmes moyens de remplir leur fonction et de mener à bien une politique qui saura améliorer le quotidien de l'ensemble de la population ?

Ces questions, chaque citoyen peut légitimement se les poser, tandis que le métier de député reste lui trop méconnu et sous-estimé : être député, c'est être représentant ? législateur ? contrôleur ? les trois à la fois ?... et puis, par quels moyens et à par quel processus le député parvient-il à remplir ces différentes missions ? quelles sont les règles qui empêchent ou permettent son action ?...

Ces différentes activités et exigences ajoutées à la nécessité de répondre au mieux aux attentes citoyennes, nous amènent à nous demander s'il ne faudrait pas plutôt parler de *métier* « s » du député. Afin de mettre de l'ordre dans tous ces éléments et ainsi mieux comprendre le travail de nos élus, ce cours propose de développer, un par un, ce que nous avons appelé les « douze travaux » du parlementaire, en passant par ses fonctions incontournables mais aussi par les différentes règles qui régissent son action, notamment celles qui encadrent le processus législatif.

Pour cela, chaque séance de cours sera divisée en trois parties. La première se présentera sous la forme traditionnelle d'un cours magistral où chaque « travail parlementaire » sera développé. La deuxième partie sera animée par une personnalité invitée qui partagera son expérience personnelle sur la thématique du jour - il pourra s'agir de députés, mais aussi d'individus qui leur sont proches comme les administrateurs parlementaires et les chercheurs -. Enfin, la troisième partie du cours sera consacrée à la simulation, au cours de laquelle les étudiant.e.s seront invité.e.s à simuler l'élaboration et l'examen d'un projet de loi - chaque séance de simulation correspondant à une étape précise du processus législatif -.

## Plan de cours non officiel

### Objectifs généraux

15 déc. 2019 (18h42)

Ce cours a pour objectif général d'offrir une meilleure compréhension du métier de député à travers une lecture des enjeux, des règles et des défis qui rythment son mandat. Ayant vocation d'être interactif, ce cours donnera tout d'abord aux étudiant.e.s les outils théoriques essentiels à l'exercice du travail parlementaire avant de simuler l'élaboration, l'examen et le vote d'un projet de loi de leur choix. Cette pratique d'immersion dans la vie d'un député permettra de mieux assimiler le sens de son action, les règles qui lui permettent et qui parfois l'empêchent d'agir, mais aussi de mieux connaître les différents acteurs qui gravitent autour de lui, acteurs qui tantôt l'assistent, tantôt l'influencent.

### Objectifs spécifiques

L'étudiant doit au cours de la simulation utiliser les éléments du cours pour interpréter au mieux son rôle de député, de chercheur ou de journaliste politique. Cela exige de lui deux choses principales. La première est qu'il saisisse la définition d'un projet de loi – c'est-à-dire la manière dont ce dernier est établi, comment il est élaboré, examiné, discuté et adopté -. La deuxième est qu'il comprenne le rôle précis de l'acteur qu'il doit jouer avec tous les enjeux relationnels que cela peut comprendre lors des mises en situation avec ses associés ou adversaires : comme par exemple le respect d'une ligne idéologique, l'écoute et la prise en compte des commentaires et avis de ceux qui travaillent pour lui.

Au-delà de saisir ce qu'est un projet de loi et de comprendre en quoi consiste le métier de député, ce cours exige de l'étudiant qu'il démontre par sa participation à la simulation une capacité d'écoute et de travail en équipe. Les séances de travail en huit-clos, en commission ou encore en séance publique seront des mises en situation où l'objectif sera de démontrer une aptitude à l'écoute, à prendre des décisions, à s'exprimer et à créer un climat propice à un dialogue constructif.

### Contenu du cours

Le cours sera structuré d'après les douze activités principales du parlementaire qui ont été identifiées par l'enseignant. Ces activités seront chacune développées l'une après l'autre au fur et à mesure des séances de cours. Parmi ces activités qui seront étudiées nous retrouvons celles de (1) se faire élire ; (2) représenter ; (3) légiférer ; (4) contrôler ; (5) s'adapter aux règles institutionnelles ; (6) s'intégrer à son parti politique ; (7) respecter l'éthique et la déontologie de l'Assemblée nationale ; (8) travailler en commission parlementaire ; (9) travailler en séance publique ; (10) être à l'écoute des acteurs qui défendent leurs intérêts ; (11) être à l'écoute des acteurs qui nous appuient ; (12) endosser son propre rôle dans la vie parlementaire.

## Approche pédagogique

Chaque séance débutera par un cours théorique avant de donner la parole à l'invité du jour. Ces invités hebdomadaires interviendront pour une durée d'une heure et traiteront le sujet suggéré par l'enseignant, et apporteront leur expérience concrète du thème soulevé. Ces invités seront des praticiens comme des députés, chercheurs ou encore journalistes politiques. Ces interventions et les échanges qu'elles susciteront permettront aux étudiants d'en apprendre plus sur la vie parlementaire dans sa forme concrète.

Une fois l'intervention de l'invité terminée viendra le moment de la simulation où les étudiants pourront mettre en application les éléments du cours qu'ils jugeront pertinents. Étant un séminaire de troisième année où la participation orale sera centrale dans les critères d'évaluation, la simulation représentera le moment fort de ce cours et la plus grande part de travail attendue de la part des étudiants.e.s.

À la fin de session, un quiz général d'une heure et demie sera soumis aux étudiants pour tester leurs connaissances théoriques, et représentera 20% de leur note finale.

## La simulation

### 1. Le contexte politique de la simulation

La simulation initiera les étudiants aux différentes étapes de l'élaboration d'un projet de loi au cours de l'année 2026 dont : le préavis au feuillet de l'Assemblée nationale, la présentation du projet de loi, l'adoption de principe, l'étude détaillée en commission, la prise en considération du rapport de la commission, et pour finir, l'adoption du projet de loi.

Le gouvernement récemment élu est majoritaire. Nous reprenons la configuration politique actuelle avec la CAQ comme parti gouvernemental, le Parti Libéral comme opposition officielle, et Québec solidaire comme deuxième groupe d'opposition.

Afin de retrouver l'ensemble de nos députés dans chacun des travaux parlementaires ces derniers siégeront à la fois dans la commission « de la culture et de l'éducation », dans la commission « de l'économie et du travail », et dans celle « des transports et de l'environnement ». Chaque député devra élaborer un projet de loi dans l'un de ces trois domaines en identifiant la problématique qu'il souhaite résoudre.

### 2. La création des groupes de travail et la distribution des rôles

Sur 22 étudiants hypothétiques inscrits au cours, nous créerons quatre groupes : l'un de 10 personnes, l'autre de 6, le troisième de 2, et le dernier de 4 personnes. Le premier groupe sera celui du parti gouvernemental, composé de cinq députés dont un ministre, et comptabilisera cinq chercheurs, soit un par député. Le deuxième groupe sera celui de l'opposition officielle, composé de trois députés, chacun d'eux bénéficieront également d'un chercheur. Le troisième groupe sera celui du deuxième groupe d'opposition, composé d'un seul député, et bénéficiera lui aussi d'un chercheur. Le dernier groupe sera composé de quatre journalistes dont les lignes éditoriales seront divergentes (progressiste/conservatrice). Ces derniers couvriront les étapes de l'élaboration des projets de loi jusqu'à leur adoption.

Chaque groupe parlementaire détient un chef et au moins un porte-parole sur une thématique touchant le domaine de l'une des trois commissions sectorielles suivantes : culture et éducation ; économie et travail ; transport et environnement.

L'objectif de **chaque député** est (1) d'élaborer un projet de loi et de le défendre, (2) soutenir les projets de lois d'autres députés appartenant à son groupe ou de contester ceux de ses adversaires politiques, en intervenant et en déposant des amendements.

De son côté, l'objectif du **chercheur** va être d'éclairer les choix de son député, et ce tout au long du processus législatif : par exemple, au moment de l'élaboration d'un projet de loi, le chercheur informe le député des enjeux et des limites potentielles concernant son projet. Il lui communique également toutes les informations juridiques qui sont liées à son projet : par exemple, quel article de loi serait modifié si le projet de loi du député était approuvé ? Le chercheur aidera le député à préparer son argumentation mais aussi ses répliques pour perfectionner ses interventions qui auront également pour but de soutenir ou de contester les projets de loi de ses collègues.

Enfin, l'objectif des **journalistes** sera de suivre les séances publiques et d'interroger les députés durant les points de presse. De plus, les journalistes devront rédiger plusieurs articles de presse résumant les principaux enjeux des débats parlementaires relatifs à un projet de loi. Ces articles de presse devront refléter l'une des deux lignes éditoriales suivantes : la progressiste ou la conservatrice.

La distribution des rôles se fera par l'enseignant à l'aide de la liste de préférence que chaque étudiant lui aura transmis lors de la deuxième séance du cours (le lundi 20 janvier).

Pour connaître les détails du déroulement de la simulation ainsi que les attentes de l'exercice, téléchargez ici le  [Manuel de simulation](#)".

## Synthèse du programme de la session

Vous trouverez ci-joint la synthèse du programme de la session qui contient l'ensemble des dates importantes, l'intitulé des séances, le nom des invités, les activités de simulation ainsi que les échéances importantes des évaluations.

 [Synthèse du programme de la session](#)

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<a href="#">Introduction: présentation du cours et explication du déroulement de la simulation.</a>	13 janv. 2020
<a href="#">Se faire élire : la case départ.</a>	20 janv. 2020
<a href="#">Le(s) métier(s) du député (I) : « représenter »</a>	27 janv. 2020
<a href="#">Le(s) métier(s) du député (II) : « légiférer »</a>	3 févr. 2020
<a href="#">Le(s) métier(s) du député (III) : « contrôler »</a>	10 févr. 2019
<a href="#">Les règles de la vie parlementaire (I) : s'adapter aux règles du jeu institutionnel</a>	17 févr. 2020
<a href="#">Les règles de la vie parlementaire (II) : s'intégrer à son parti politique</a>	24 févr. 2020
<a href="#">Les règles de la vie parlementaire (III) : respecter les devoirs éthiques et déontologiques de l'Assemblée</a>	9 mars 2020
<a href="#">Les règles de la vie parlementaire (IV) : suivre et participer aux travaux parlementaires en commission</a>	16 mars 2020
<a href="#">Les règles de la vie parlementaire (V) : suivre et participer aux travaux parlementaires en séance publique</a>	23 mars 2020
<a href="#">Les acteurs qui gravitent autour du député (I) être à l'écoute des acteurs qui défendent leurs intérêts, (II) et des acteurs qui nous appuient</a>	30 mars 2020
<a href="#">Endosser son propre rôle dans la vie parlementaire. Une perception et un exercice de mandat propre à chacun.</a>	20 avr. 2020

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluations et résultats

### Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération

Premier travail	À déterminer	Individuel	40 %
Deuxième travail	À déterminer	Individuel	40 %
Quiz en classe	Le 27 avr. 2020 de 12h30 à 14h00	Individuel	20 %

## Formatives

Titre	Date	Mode de travail
Cette liste ne contient aucun élément.		

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Premier travail

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Directives de l'évaluation :

Ce premier travail fait l'objet d'un contrôle continu dont les critères d'évaluation ainsi que les échances varient selon le rôle endossé par l'étudiant durant la simulation. Pour retrouver tous les détails de cette première évaluation, téléchargez ci-dessous la grille d'évaluation du rôle qui vous concerne:



[\[Député\] Grille d'évaluation](#)



[\[Rechercheur\] Grille d'évaluation](#)



[\[Journaliste\] Grille d'évaluation](#)

Plan de cours non officiel  
15 déc. 2019 (18h42)

### Deuxième travail

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Directives de l'évaluation :

Ce deuxième travail fait l'objet d'un contrôle continu dont les critères d'évaluation ainsi que les échances varient selon le rôle endossé par l'étudiant durant la simulation. Pour retrouver tous les détails de cette première évaluation, téléchargez ci-dessous la grille d'évaluation du rôle qui vous concerne:



[\[Député\] Grille d'évaluation](#)



[\[Rechercheur\] Grille d'évaluation](#)

## Quiz en classe

Date : Le 27 avr. 2020 de 12h30 à 14h00

Ce quiz de choix multiples contiendra des questions sur l'ensemble des éléments vus en cours mais également sur des connaissances acquises lors des interventions des différents invités rencontrés au cours.

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Directives de l'évaluation :

Aucun support informatique ou numérique, document ou encore notes ne seront permis au moment du quiz qui aura lieu en classe. L'examen se fera sous la surveillance de l'enseignant.

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	66	69,99
C	63	65,99
C-	60	62,99
D+	55	59,99
D	50	54,99
E	0	49,99

Plan de cours non officiel

## Règlements et politiques institutionnels

15 déc. 2019 (18h42)

### Règlement disciplinaire

#### Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

#### Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

### Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcèlement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

## Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : [http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf](http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf)

## Évaluation de la qualité du français

La qualité de la rédaction sera prise en compte lors des différents travaux écrits qui seront rendus à l'enseignant. Un trop grand nombre de fautes entraînera une réduction de la note entre 5 et 10 %. Les étudiant(e)s dont la langue maternelle n'est pas le français pourront discuter des modalités d'évaluation avec l'enseignante.

## Gestion des délais

Les heures de présence à la simulation ou lors de l'examen de fin de session devront être respectées sauf circonstance exceptionnelle qui devra être justifiée avant le cours.

## Absence à un examen

L'absence à un examen ne sera pas autorisée à moins d'une raison majeure et avec preuve à l'appui avant la date de l'examen.

## Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: [www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/](http://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/)

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:

[https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant\\_acc\\_scolaire\\_dec2012.pdf](https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf)

## Matériel didactique

---

### Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :



- [Google Chrome](#)
- [Mozilla Firefox](#)
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#)

### Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

### Team Viewer

*TeamViewer* est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

- [Accédez à TeamViewer pour Windows](#)
- [Accédez à TeamViewer pour Mac](#)

## Bibliographie et annexes

---

### Bibliographie

Bonsaint, Michel (dir.). *La procédure parlementaire du Québec*, 3e éd., Québec, Assemblée nationale du Québec, 2012, p. 419-425 et 442-444 : <http://www.assnat.qc.ca/fr/publications/fiche-procedure-parlementaire.html>

*Encyclopédie du parlementarisme québécois* (en ligne), Assemblée nationale du Québec : <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique.html>

*Règlement de l'Assemblée nationale*, éd. Provisoire, 42<sup>ème</sup> législature, Assemblée nationale du Québec, novembre 2018 : <http://www.assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/fondements-procedure-parlementaire/reglement-assemblee.html>